UFAP
UNSa Justice
ufap.gradignan@gmail.com

ELSP DE BORDEAUX GRADIGNAN :

Les alertes se multiplient, l'administration reste sourde !

CP BORDEAUX

Gradignan, le 17/11/2026

Des missions toujours plus nombreuses, des moyens toujours plus réduits et une reconnaissance toujours absente !

La mise en place des Équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP) constituait pourtant une priorité affichée de la Direction générale de l'administration pénitentiaire. Un projet ambitieux, présenté comme un axe essentiel du renforcement de la sécurité et de la professionnalisation de nos missions.
Mais à Bordeaux-Gradignan, entre les ambitions institutionnelles et la réalité du terrain, le fossé est désormais considérable.

Dans le prolongement de nos alertes et de notre tract du 2 décembre 2025, force est de constater que la situation ne cesse de se dégrader.

Après les renvois arbitraires, la suppression de la compensation des heures perdues en astreinte, les locaux inadaptés et les équipements insuffisants, c'est désormais la prise en charge des frais de mission qui est remise en cause.

Jusqu'où faudra-t-il aller pour que l'administration entende enfin les personnels ?

DES AGENTS CONTRAINTS DE FINANCER EUX-MÊMES LEURS MISSIONS !

La situation financière devient particulièrement préoccupante. Les frais de mission ne sont plus correctement traités, le responsable des infrastructures ayant délégué cette tâche au brigadier-chef chargé de l'encadrement, lequel ne disposait ni de la formation ni des habilitations nécessaires sur Chorus pour assurer cette mission dans de bonnes conditions.

Il aura fallu relancer à plusieurs reprises pour que cette situation soit débloquée.

Conséquence : plusieurs agents ont dû avancer plusieurs centaines d'euros de leur poche pour accomplir des missions pourtant commandées par l'administration.

Est-il acceptable que les personnels financent eux-mêmes les déplacements indispensables à l'exercice de leurs fonctions ?

L'administration commande les missions, mais laisse les agents en supporter financièrement les conséquences !

Cette situation est tout simplement inadmissible et appelle une régularisation immédiate.

TEMPS DE TRAVAIL : DES DROITS QUI S'EFFACENT AU FIL DES RÉORGANISATIONS !

Comme si cela ne suffisait pas, les dysfonctionnements de planification viennent encore aggraver la situation, avec des compteurs affichant des heures négatives pour certains agents.

Autre recul particulièrement incompréhensible : les compensations mises en place par l'ancienne DRH ont été supprimées.

Désormais, les personnels sont positionnés sur deux seules positions administratives, « repos » et « mission », avec pour conséquence de neutraliser les effets des heures réellement effectuées et de pénaliser les agents dans la reconnaissance de leur temps de travail.

Cette nouvelle organisation remet également en cause le bénéfice de l'AAE pour les ELSP, au titre des 100 heures supplémentaires effectuées par trimestre.

Pourtant, ce dispositif avait été obtenu grâce à l'intervention de l'UFAP UNSa Justice lors du CSA du 8 octobre 2026. Sa prise en compte devait être assurée selon les modalités initialement prévues, notamment concernant les rappels.

Une avancée obtenue en instance ne peut pas être vidée de sa substance par de simples modalités de gestion locales !

L'administration doit respecter ses engagements et garantir une comptabilisation fidèle du temps de travail réellement effectué.

LES ELSP NE SONT PAS UNE ÉQUIPE DE REMPLACEMENT À TOUT FAIRE !

Aux difficultés administratives et financières s'ajoutent les contraintes liées aux astreintes et des sollicitations qui interrogent sérieusement sur le respect de la doctrine d'emploi des ELSP.

Comment justifier que ces personnels soient régulièrement mobilisés pour des interventions qui ne relèvent pas de leurs compétences ?

À titre d'exemple, le 27 octobre dernier, des agents ont été sollicités pour relever les services de police à la suite du malaise d'un individu.

Les ELSP ne peuvent pas devenir une équipe polyvalente, disponible à volonté pour pallier indistinctement les difficultés de fonctionnement des autres services.

Leurs missions ont un cadre, une doctrine d'emploi et des objectifs opérationnels. Ceux-ci doivent être respectés !

CHAUFFEURS GEPSA : DES COMPORTEMENTS QUI INTERROGENT SUR LA SÉCURITÉ DES MISSIONS !

De nouvelles difficultés nous sont également remontées concernant certains chauffeurs GEPSA intervenant dans le cadre des missions ELSP.

Des chauffeurs qui quittent le dispositif en pleine mission pour acheter des cigarettes, deux situations d'endormissement signalées en cours de transport, des absences à proximité des véhicules lors des prises en charge médicales, sans oublier des retards récurrents le matin.

Ces comportements ne sont pas anodins. Ils perturbent le déroulement des missions et peuvent placer les équipages ELSP dans des situations particulièrement préoccupantes.

La sécurité des personnels et des personnes détenues exige de la vigilance, de la rigueur et une disponibilité permanente de tous les intervenants.

L'administration doit prendre ses responsabilités et obtenir de GEPSA des réponses et des mesures concrètes.

DES MOYENS QUI NE SONT TOUJOURS PAS À LA HAUTEUR DES MISSIONS !

Il faudrait également évoquer l'état du matériel mis à disposition : équipements vieillissants, matériels inadaptés et moyens manifestement insuffisants au regard des missions et des responsabilités confiées aux agents. Les locaux, déjà dénoncés dans notre précédent tract, ne répondent toujours pas aux exigences opérationnelles d'une équipe dont les missions nécessitent pourtant des conditions de travail adaptées.

On ne peut pas exiger professionnalisme, disponibilité et efficacité sans donner aux personnels les moyens matériels et humains de remplir leurs missions.

L'UFAP UNSa JUSTICE EXIGE DES RÉPONSES ET DES MESURES IMMÉDIATES !

Cette situation ne peut plus durer.

L'administration ne peut pas exiger toujours davantage d'investissement, de disponibilité et de sacrifices de la part des personnels tout en remettant progressivement en cause leurs droits, leurs conditions de travail et les moyens indispensables à l'exercice de leurs missions.

L'UFAP UNSa Justice exige :

- Une vraie transparence sur les modalités de traitement des régularisations.
- La prise en charge de la gestion des frais de mission par des personnels disposant des formations et habilitations nécessaires.
- Le renforcement et le développement des formations ELSP, indispensables au maintien des compétences et à la professionnalisation des agents.
- Le respect des modalités de compensation et de reconnaissance des heures supplémentaires, notamment concernant le dispositif AAE obtenu en CSA.
- Le respect strict de la doctrine d'emploi des ELSP et la fin des sollicitations étrangères à leurs missions.
- Des locaux adaptés et des équipements opérationnels répondant aux exigences des missions confiées.
- Un dimensionnement des effectifs cohérent avec les missions et les contraintes imposées.

L'UFAP UNSa Justice ne laissera pas leurs alertes sans réponse et continuera à se battre pour que les engagements de l'administration se traduisent enfin par des actes !

L'UFAP UNSa Justice
Bordeaux-Gradignan

UFAP UNSa Justice
ÉLECTIONS Professionnelles
Du 3 au 10 décembre 2026
JE VOTE UFAP UNSa Justice
UNSa Justice
L'action utile !